



Lycée général et technologique
André BOULLOCHE
18 Bd Gutenberg
93190 LIVRY-GARGAN
<http://www.lyceebouolloche.com>

■ 01 56 46 90 00
■ 01 56 46 90 05

ce.0931585T@ac-creteil.fr

Modalités d'inscription en classe de 1^{re} générale ou 1^{re} STMG au lycée André Bouolloche.

Madame, Monsieur,

Votre enfant poursuit sa scolarité ou est affecté en 1^{re} générale ou en 1^{re} STMG au lycée André Bouolloche.

Au regard des contraintes sanitaires liées à l'épidémie du Coronavirus nous avons modifié les modalités d'inscription dans l'établissement. Ainsi, nous vous remercions de bien vouloir respecter les consignes suivantes pour procéder à la réinscription ou à la nouvelle inscription de votre enfant.

1. A partir de début juin, après les conseils de classe, préparer les pièces du dossier à constituer. Toutes les documents (notes d'informations, documents à télécharger et pièces à fournir) sont disponibles sur notre site internet <http://www.lyceebouolloche.com> sur **la page spéciale dédiée aux inscriptions.**

2. Finaliser l'inscription en retournant les documents dûment renseignés et les pièces demandées. (Envoi par courriel à ce.0931585T@ac-creteil.fr ou dépôt à l'accueil du lycée – Boîte aux lettres)

Pour les dépôts à l'accueil, Mettre les documents dans une **grande enveloppe fermée** avec le **nom de l'élève** en mentionnant dessus en fonction de la situation:

Inscription en 1^{re} générale ou Inscription en 1^{re} STMG

- **1^{re} générale :** Les dossiers doivent parvenir au lycée au **plus tard le 19 juin 2020**.
- **1^{re} STMG :** Les dossiers doivent parvenir au lycée au **plus tard le 03 juillet 2020**.

Attention l'inscription nécessite obligatoirement un avis d'affectation de la Direction académique dans les cas suivants :

- **1^{re} générale :** Elèves non scolarisés auparavant au lycée André Bouolloche
- **1^{re} STMG :** tous les élèves, **scolarisés ou non en 2^{nde}** au lycée André Bouolloche. Les affectations seront diffusées le **30 juin 2020**.

Tout dossier incomplet ne sera pas enregistré.

Si l'inscription n'est pas effectuée dans ces délais, votre enfant perdra le bénéfice de son affectation au lycée. En effet, la place sera considérée comme vacante et sera attribuée à un autre élève.

Remarque :

Toutes les informations concernant la vie de l'établissement se trouvent sur le site internet <http://lyceebouolloche.com>. A la rentrée scolaire, chaque parent se verra attribuer des identifiants pour accéder aux **services en ligne du lycée** (renseignements administratifs, bourses, livret scolaire du lycée...) et un **code d'accès au site PRONOTE** qui permettra de consulter les emplois du temps, les résultats aux évaluations, les absences, le cahier de texte électronique de la classe ainsi que les informations concernant la vie de la classe et de l'établissement.

Ces sites devront être consultés régulièrement (la quasi-totalité des informations seront diffusées par voie électronique). **Il est dans ce cadre indispensable de bien renseigner une adresse courriel fonctionnelle et régulièrement utilisée lors de l'inscription en ligne pour recevoir et prendre connaissance de vos codes d'accès aux services.**

Jean-Christophe Drappier
Proviseur

